

# **PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 NOVEMBRE 2019**

## **1. Vérification du quorum**

Absents excusés : M. GADRET, donne pouvoir à M. IFFLY  
Mme MANCINI, donne pouvoir à Mme REYNAUD

*Mme BALLOT présente le nouveau Conseil Municipal des Adolescents.*

*Les jeunes présents se font connaître et énoncent les idées issues des différentes Commissions :*

*- Développement durable : maisons pour insectes, journée sans déchet, plus de verdure dans les deux collèges, composteur partagé par quartiers ...*

*- Loisirs : fêter Halloween par quartiers, maintien des soirées collégiennes ...*

*Ce nouveau Conseil Municipal des Adolescents est composé de 3 jeunes issus du collège Jeanne d'Arc et de 10 jeunes issus du collège Roger Ruel. Les garçons sont en nombre plus important que les filles et tous sont très motivés.*

## **2. Nomination du secrétaire de séance**

Mme MARCOUX Sylvie est nommée secrétaire de séance.

## **3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2019**

- M. DUFAURE DE CITRES fait remarquer qu'il ne peut pas être absent excusé et faire des demandes (page 9).

- Mme DELLE VEDOVE propose de modifier une phrase (page 9) : « Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Loire fait savoir que la commune aura certainement un avis négatif ... » par « Le comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Loire fait savoir que la commune va certainement recevoir un avis négatif ... ».

- Page 10 : cette dernière souhaite que soit précisé le fait que ce doit être toujours le même conducteur des associations qui utilise le véhicule.

- Page 10 : elle propose de modifier la phrase « Le capitaine du SDIS a fait remarquer que tout le matériel n'est pas stocké en respectant les normes de sécurité » par « ... est stocké sans respecter les normes de sécurité ».

Approuvé à l'unanimité.

## **4. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2019**

Approuvé à l'unanimité.

## **5. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Raccordement réseau eau potable Lotissement « Germaine Tillion » : VEOLIA (2 108.00 € H.T.)
- Création sous-compteur pour le comptage des heures creuses et des heures pleines du Pôle Médico Social : Sarl COLLARD-TARDIEU (609.00 € H.T.)
- Acquisition iPad Ecole Maternelle F. Dolto : OLYS (401.38 € H.T.)
- Fourniture de végétaux pour les espaces verts créés le long de la RD 500 entrée nord : Pépinières FOURNEL (3 636.55 € H.T.)

## **6. Emprunt Budget Commune**

M. MOULIN précise qu'il est, cette année encore, nécessaire de contracter un emprunt sur le budget de la Commune. En effet, il reste une incertitude concernant la subvention de RTE et les travaux de la RD 500 ne sont pas encore finis de payer (reste 476 000 euros).

Il ajoute qu'il reste de l'argent sur la ligne de trésorerie mais que la politique n'est pas d'utiliser cette dernière.

Cet emprunt est aussi motivé par la faiblesse des taux (0,82 % sur 15 ans et 0,96 % sur 20 ans).

M. SALGADO demande si la somme due par RTE sera bien versée à la commune. Mme CHABANOLLE répond par l'affirmative en précisant que Mme PERRIN (RTE) a donné son accord pour repousser l'échéance dans la mesure où il faut avoir payé toutes les factures pour percevoir cette subvention. La mise en route du projet a été plus longue que prévue.

Mme PEVEL demande s'il serait possible d'emprunter un peu moins sachant que ce versement de RTE devrait intervenir en début d'année 2020.

M. MOULIN lui répond que cet emprunt permettra de rembourser un peu de la ligne de trésorerie et qu'il faut rentrer dans cette logique.

M. MOULIN propose au Conseil Municipal d'emprunter 400 000 euros sur 15 ans au taux de 0,82 % auprès du Crédit Agricole Loire - Haute-Loire.

Adopté à l'unanimité.

M. MOULIN annonce la prochaine réunion de la Commission « Finances » : le 4 décembre 2019 à 18 h 30.

## **7. Décision Modificative Budgétaire N° 2 : Budget commune**

### **Dépenses de Fonctionnement :**

- Nettoyage du complexe sportif par une entreprise privée pour un montant de 6 500 euros : somme non prévue au Budget Primitif
- Frais de gardiennage vigiles surveillance piscine été 2019 : 1 200 euros

Mme PEVEL précise que ces deux sommes sont à ajouter à ce qui avait été prévu.

***M. MOULIN explique aux membres du Conseil Municipal des Adolescents que chaque année, un budget prévisionnel est voté : le Budget Primitif. Lorsque des sommes doivent être modifiées, des Décisions Modificatives sont votées en Conseil Municipal car le budget doit être équilibré : DEPENSES = RECETTES. Si cet équilibre est impossible, on a recours à l'emprunt.***

M. LARGERON précise que le coût du gardiennage piscine pour l'été 2019 s'élève à 4 483 euros alors que le budget prévisionnel était de 3 500 euros.

Section de Fonctionnement : Dépenses : + 4 150 € - Recettes : + 4 150 €

Adopté à l'unanimité.

### **8. Attribution des lots 8 et 12 pour le marché « Réhabilitation de la Halle »**

Mme le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal il a été décidé d'attribuer le marché « Réhabilitation de la Halle » sauf pour les lots 8 (Plâtrerie – Peinture) et 12 (Electricité) et 15 (Plafonds rayonnants modulaires) qui a été supprimé.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés de ces deux lots comme suit :

-Lot 8 : « Plâtrerie – Peinture » + un additif : l'entreprise la mieux-disante est MARCONNET-BONNET pour un montant de 65 813,87 € H.T. (base + additif).

Mme PEVEL rappelle que l'additif concerne le plafond qui ne peut pas être pris dans un seul lot.

Mme CHABANOLLE précise que le plafond chauffant a été basculé dans le lot « Electricité » ainsi que ce plafond qui est un plancher chauffant.

-Lot 12 « Electricité » : l'entreprise la mieux-disante est CEGIB ELECTRICITE pour un montant de 60 985.00 € H.T.

***Mr MOULIN explique aux membres du Conseil Municipal des Adolescents que pour les gros travaux, une estimation des travaux, par corps de métiers, doit être faite, puis publiée. Les réponses des entreprises sont ensuite étudiées avec l'architecte puis choisies = appel d'offres.***

Adopté à l'unanimité.

### **9. Subvention 2019 A.E.D.E**

Mme SABATTIER propose de verser à l'association A.E.D.E une subvention de 7 000 €.

Mme SABATTIER explique que l'association A.E.D.E gère les subventions versées par la commune pour les activités culturelles. Chaque année, depuis plusieurs années, la municipalité verse la somme de 7 000 € sur le compte de cette association.

***Mme BALLOT explique au Conseil Municipal des Adolescents que, par exemple, le prix des places pour le concert de RK a été pris en partie en charge par cette association, ce qui a permis aux jeunes d'avoir des places moins chères.***

Mme SABATTIER rappelle que l'objectif est de donner accès à la culture à la majorité de la population.

M. SALGADO dit que c'est très bien d'utiliser le mode associatif par rapport aux difficultés de la comptabilité publique mais, il serait honnête, selon lui, d'avoir un compte-rendu de cette association en fin ou en début d'année pour savoir comment l'argent est utilisé. Mme SABATTIER s'en soucie. Mr MASSARDIER demande qui préside cette association. Mme SABATTIER énonce que le président est M. GERPHAGNON, le trésorier M. LAVAL et la secrétaire Mme MESSONNET Dominique.

Adopté à l'unanimité.

#### **10. Participation 2019 OGEC pour l'école Jeanne d'Arc**

Mme SABATTIER donne lecture et explique le tableau récapitulatif des montants de la subvention OGEC 2019. Elle précise que ce tableau est scindé en 2 couleurs distinctes : les dépenses proratisées et les dépenses prises dans leur totalité.

M. IFFLY demande à quoi correspond le prorata. Mme SABATTIER répond que le prorata est de 25/39,75 soit 25 heures d'enseignement par semaine dispensées aux élèves et 39,75 heures d'ouverture de l'école publique sur une semaine.

Après la présentation du tableau dans sa totalité, Mme LARDON demande pourquoi l'entretien des bâtiments est pris en compte dans la participation versée à l'OGEC. La commune aide-t-elle l'enseignement privé à entretenir son patrimoine ? M. RIOCREUX répond que l'école privée peut acheter de la peinture, de la tapisserie, de la décoration ... mais qu'elle ne peut pas changer des fenêtres, une charpente, une toiture ... avec l'argent public. C'est interdit car ce sont des bâtiments privés. L'argent public ne peut pas être utilisé pour du gros œuvre. Mme SABATTIER remarque que cet intitulé « entretien des bâtiments » est inapproprié. Mme PEVEL dit que ce sont des dépenses de fonctionnement et non d'investissement et qu'on pourrait l'intituler « maintenance courante des bâtiments ».

Mme SABATTIER présente ensuite le calcul :

En 2018, 185 élèves inscrits à l'école publique donc  $105\,566 / 185 = 570,63$  euros

$570,63 \times 166$  (élèves inscrits à l'école privée et domiciliés sur Saint-Didier-en-Velay) = 94 724 euros.

Lors de deux Conseils Municipaux précédents, deux acomptes de 30 000 euros chacun ont été attribués à l'OGEC.

Mme SABATTIER précise que la prochaine subvention sera calculée sur la base de 200 élèves. Mme PEVEL dit que l'on ne sait pas si à l'école Jeanne d'Arc il y aura plus d'élèves ou non. Mme SABATTIER précise que l'on ne peut pas leur demander des prévisions.

Mr BRUYERE demande qui fournit ce tableau. Mme SABATTIER répond que ce tableau est construit à partir des circulaires qui expliquent comment doit être calculé le coût d'un élève de l'école publique. Elle ajoute que ce sujet est polémique : l'OGEC a demandé l'arbitrage du préfet qui a expliqué, par courrier, que ce calcul ne présentait aucune irrégularité au regard de la Loi et présentait une équité entre les deux écoles. Mr BRUYERE dit que l'école privée va réagir.

Mme CHABANOLLE rappelle son droit de réserve et précise que l'OGEC est au tribunal avec la préfecture donc devant l'État. Elle en dira plus dès qu'elle aura connaissance du jugement du Tribunal Administratif.

Adopté à l'unanimité.

### **11. Programme d'investissement en régie : fixation des tarifs horaires 2019**

M. ROUSSET rappelle les tarifs horaires 2018 pour les travaux d'investissement réalisés en régie. Il propose de ne pas augmenter les tarifs horaires pour 2019, au regard des autres communes qui ont des taux horaires inférieurs.

M. SALGADO précise que ce sont peut-être les autres communes qui ont des tarifs pas assez élevés. Il ajoute que ces tarifs sont utiles car les personnes doivent payer le juste prix en cas de gros travaux à faire en régie : travaux suite à un orage ou autres...

Adopté à l'unanimité.

### **12. Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal au sein du Service Technique**

M. Christian CHAPELON, Agent de Maîtrise au sein du Service Technique, peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1er décembre 2019.

Mme CHABANOLLE propose la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à partir du 1er décembre 2019. Elle précise que le coût pour la commune sera de 13,60 euros/mois (salaire + charges).

Adopté à l'unanimité.

### **13. Demande de subvention Ensemble Paroissial pour le chauffage de l'église**

Mme CHABANOLLE informe le Conseil Municipal de la demande de M. René PLOTON pour le Conseil Economique Paroissial de Saint-Didier pour une subvention pour le chauffage de l'église.

A la suite de l'installation de la chaudière au gaz, le Conseil Municipal avait demandé de maintenir la température de l'église à 10° tout au long de l'hiver pour le bien être sanitaire du bâtiment et avait accordé une subvention de 20 % sur le budget chauffage (sur présentation des factures). La Paroisse de Saint-Didier demande la subvention correspondant aux années 2017 et 2018 :

- Consommation année 2017 : 1 294.77 €
- Consommation année 2018 : 2 790.49 €

Soit une subvention de 20 % de la consommation : 817.05 €.

M. SALGADO précise que l'église est classée et que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est exigé pour tous travaux. Il ajoute que la porte d'entrée est dans un état déplorable et qu'une somme devrait être allouée pour l'église sur le budget de la Commune. M. MOULIN précise qu'une somme a été prévue sur le budget prévisionnel et que deux devis ont été demandés puis envoyés à la DRAC. Cette dernière a renvoyé les devis à la Mairie en indiquant un certain nombre de préconisations. Ces demandes de devis avec les préconisations ont été envoyés aux entreprises qui n'ont pas donné suite.

Mme PEVEL demande si la DRAC pourrait nous conseiller des entreprises spécialisées dans les travaux préconisés. M. MOULIN répond que les deux entreprises contactées sont spécialisées et qu'elles doivent fournir des devis en intégrant les préconisations de la DRAC.

M. BRUYERE demande pourquoi le calcul est fixé à 20 % de la consommation. Mme CHABANOLLE répond que ce pourcentage a été défini avec Michel BONNEFOY en 2013.

Adopté à l'unanimité.

#### **14. Tarifs des cautions pour les locations des salles polyvalentes**

Mme CHABANOLLE propose de nouvelles cautions pour les locations des salles polyvalentes au vu des travaux réalisés et du matériel de cuisine nouvellement installé.

Après différents échanges, il est proposé les cautions suivantes :

- 500 euros pour la petite salle polyvalente
- 1 500 euros pour la grande salle polyvalente
- 2 000 euros pour la petite et la grande salles polyvalentes

Mme SABATTIER précise que suite à l'installation de nouveaux matériels, il est nécessaire de voter des cautions plus élevées.

Mme CHABANOLLE ajoute qu'il n'y a pas de chauffe-plats dans la cuisine car les services vétérinaires l'interdisent. La peinture a été faite après l'installation du matériel de cuisine, le plâtrier a frotté avec un abrasif dur, il y a donc des rayures sur le matériel en inox. Les façades des matériels endommagés vont être changées.

Adopté à l'unanimité.

#### **15. Tarifs des locations et des cautions de la salle du rez de chaussée de la Maison des Associations**

Suite à des demandes, Mme CHABANOLLE propose de louer la salle du rez de chaussée de la Maison des Associations aux particuliers et aux associations, comme cela se pratiquait auparavant pour la Salle du Clos.

Mme REYNAUD demande si les mêmes tarifs seront appliqués pour les Désidériens et les extérieurs. Mme CHABANOLLE propose deux tarifs : 200 et 250 euros. M. ROMÉYER demande qui va entretenir cette salle après les locations. M. LARGERON propose d'ajouter le prix du ménage.

Mme CHABANOLLE fait alors une autre proposition : cette salle pourrait être louée aux désidériens pour un montant de 200 euros auquel on ajouterait 60 euros pour le ménage, somme qui serait retirée si les personnes qui ont loué ne rendent pas la salle dans l'état où ils l'ont trouvée. L'état des lieux entrant et sortant serait effectué par Mme FYALKOWSKI (comme pour la salle du Clos).

Après plusieurs échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas louer aux personnes extérieures dans la mesure où ceux qui souhaitent le faire passent par des Désidériens. Aussi, l'histoire fait que les locations à des extérieurs se sont parfois avérées difficiles à gérer au niveau de la sécurité. Mme DECARY-BOUGONNA exprime son désaccord sur ce point.

M. BRUYERE demande si on loue ou si on prête cette salle à une association qui le demanderait. M. LARGERON répond qu'on la prête avec un chèque de caution pour le ménage la première fois dans l'année. Mme CHABANOLLE propose que la même règle soit appliquée pour la Maison des Associations et pour les Salles Polyvalentes : une association a accès à une salle de la commune, au choix, une fois par an, gratuitement.

Adopté à la majorité (1 abstention).

## **16. Indemnité 2019 Comptable Public Mme Montchal**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'indemnité de conseil 2019 et sur l'indemnité de confection de budget 2019 de Mme Montchal, Comptable public, comme suit :

Indemnité de conseil : 639.52 € brut

Indemnité de confection de budget : 45.73 € brut

Adopté à l'unanimité.

M. SALGADO demande à Mme CHABANOLLE de répéter ce qui a été dit à la Communauté de Communes « Loire-Semène » concernant la direction potentielle de la Trésorerie. Mme CHABANOLLE répond que pour le moment, une réflexion est menée pour savoir où sera implantée la trésorerie. Il n'y aurait plus une Trésorerie comme actuellement mais des services conseils sous forme de permanences en Mairie. Mr SALGADO estime que l'on se trouve dans un courant d'idées qui veut enlever des services au territoire. Mme PEVEL ajoute qu'on ne les enlève pas, mais qu'on les offre de manière différente. Selon elle, il est inutile d'avoir des fonctionnaires dans des locaux quand on n'a pas besoin d'eux. Elle ajoute qu'on a besoin du service mais qu'aujourd'hui, l'idée est de l'organiser de façon différente.

M. SALGADO pense que l'implication politique de tous les maires de la Communauté de Communes est trop légère. Ceux qui n'ont pas de Trésorerie n'y portent aucune importance mais quand ils ne l'auront plus, ils seront dans l'obligation de se déplacer à Monistrol.

Mme CHABANOLLE précise qu'à la dernière réunion en Préfecture, le futur fonctionnement était encore en réflexion, certaines villes vont avoir une Maison de Services Publics. M. SALGADO ajoute que l'on doit garder du service public.

M. MOULIN précise que pour la Trésorerie, il y a deux choses :

- le service au public qui diminue de partout et beaucoup moins ici

- l'aide aux communes : jusqu'à maintenant, on pouvait compter sur l'aide de la trésorière mais après ?

Il ajoute que les Communes auraient tout intérêt à conserver ce service de proximité mais que c'est un mouvement général décidé par l'État.

M. SALGADO ajoute que les secrétaires de mairie peuvent trouver de l'aide pour la rédaction des budgets dans les trésoreries dont dépendent les communes et que dès lors, s'il y a des erreurs, elles seront sanctionnées. M. MOULIN ajoute que tout le monde est traité de la même façon et que c'est le souci.

## **17. Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2020**

Mme CHABANOLLE informe le Conseil Municipal qu'en raison des élections municipales, les dossiers de demandes de subventions au titre de la D.E.T.R. 2020 sont à faire avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Deux propositions de demandes de subventions :

- Ecole publique Françoise Dolto : chauffage et isolation pour un montant de travaux de 150 000 € H.T.

- Complexe Sportif : réfection toitures, changement ouvertures et rénovation façade pour un montant de travaux de 107 000 € H.T.

Mme CHABANOLLE précise que les dossiers sont à prioriser : le dossier placé n°1 serait celui de l'école, au vu de la dangerosité de la façade et des difficultés de chauffage que connaît l'école actuellement.

Mme SABATTIER précise qu'au cours des dernières vacances, le système de chauffage de l'école a dysfonctionné. Elle indique qu'il n'est pas envisagé de passer à un chauffage au gaz car :

- pas de local disponible pour installer une chaufferie
- une réglementation très stricte
- impossibilité de libérer les locaux pendant plusieurs mois

L'idée serait de partir sur des dalles chauffantes au plafond pour gagner en consommation et seulement dans les bâtiments qui posent problème soit 1 204 m<sup>2</sup> (pour le bâtiment qui donne dans la rue, le chauffage est indépendant et fonctionne pour le moment).

Une étude datant de 2010 précise qu'une pompe à chaleur ne serait pas adaptée.

Mme CHABANOLLE ajoute qu'une étude devra être faite.

Adopté à l'unanimité.

### **18. Tarif contrat hivernage 2019-2020 pour caravanes Camping Municipal « La Fressange »**

M. LARGERON propose au Conseil Municipal de fixer le tarif pour le contrat d'hivernage pour caravane pour l'hiver 2019-2020 au sein du Camping Municipal « La Fressange » : 140 € T.T.C. (idem hiver 2018-2019).

Adopté à l'unanimité.

### **19. Lancement Délégation de Service Public pour le Camping Municipal « La Fressange »**

Lors du Conseil Municipal du 18/09/2019, il a été décidé de choisir, pour la gestion du Camping Municipal « La Fressange » pour la saison 2020, une Délégation de Service Public.

La Commune a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour ce nouveau mode de gestion du Camping. Les représentants du personnel siégeant au Comité Technique ont émis un avis défavorable à l'unanimité sur ce dossier.

*L'article 30-1 du décret N°85-565 du 30 mai 1985 stipule que « Lorsqu'une question à l'ordre du jour dont la mise en œuvre nécessite une délibération de la collectivité ou de l'établissement recueille un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du Comité Technique ».*

La Commune a donc déposé une nouvelle saisine du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour la gestion du Camping Municipal « La Fressange » par Délégation de Service Public le 18 octobre 2019.

Mme CHABANOLLE propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette Délégation de Service Public qui pourra être lancée à partir du 19 novembre 2019.

Mme PEVEL souligne qu'on a déjà évoqué ce point dans un conseil municipal précédent et qu'il a déjà été voté. Mme CHABANOLLE précise que nous sommes dans l'obligation de le passer à nouveau en Conseil Municipal dans la mesure où la Commune fait une nouvelle demande.



Adopté à la majorité (5 abstentions).

## 20. Questions diverses

- Ménage des Salles Polyvalentes : cette question sera abordée lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.
- Soirée des employés communaux : remise des chèques Cadhoc – médaillées du travail – Retraite : vendredi 22 novembre 2019 à 18 h 30.
- Prochain Conseil Municipal : mercredi 18 décembre 2019 à 20 heures.
- « Ma Commune, Ma Santé » : prochaine permanence sur RV : vendredi 29 novembre 2019.
- Réunion « toutes commissions » pour l'étude du zonage du PLU : à programmer en janvier 2020.
- Prochaine soirée collégienne : vendredi 13 décembre 2019 dans les Salles Polyvalentes.
- Réception des classards de l'année 2020 : samedi 23 novembre 2019 à 11 h en Mairie.
- Le repas des Aînés a eu lieu le mercredi 13/11/2019 avec 107 inscrits. Pour les personnes ne désirant pas participer au repas : colis gourmands distribués le samedi 23/11 ou le mercredi 27/11 ou distribution à domicile.
- Nettoyage du local en dessous de la Mairie avec les membres de Grap'N'Roll, du GAD et de LACIM : samedi 23/11/2019.
- Commission « Culture » :
  - \* La Commune va offrir des heures d'intervention dans le domaine « culturel » dans les deux écoles à l'occasion du « Printemps des Couleurs ».
  - \* Conférence « Histoire de l'Art » : mardi 26/11/2019 à 18 h 30 sur le thème : « Rayonner : Le Mécénat des princes : la Cène de Léonard de Vinci pour François 1<sup>er</sup>, un chef d'œuvre tissé. »
  - \* Spectacle de la Comédie de St Etienne : vendredi 06/12/2019 à 20 heures dans les Salles Polyvalentes : « Carrosse ».
  - \* Préparation d'un concert le samedi 04/01/2020 « Let's Goldman » en partenariat avec « Les Ruisseaux de l'Espoir » pour la buvette.
  - \* Thé dansant : le mercredi 04/12/2019 de 14 h 30 à 18 h Salle du rez de chaussée de la Maison des Associations.
- Mme PEVEL pose la question de l'emplacement des containers sur la RD 500 à Robert. M. MOULIN répond que les cache-containers du SICTOM ne conviennent pas, ils sont en fabrication au Service Technique. M. MOULIN précise que des mesures de vitesse ont été faites par le Département de la Haute-Loire, la Commune attend les résultats du comptage.

Mme PEVEL s'inquiète de la dangerosité du trottoir dû au non déneigement du trottoir de la RD 500 à Robert. M. MOULIN répond que la neige était très lourde, la Commune a commandé une nouvelle lame.

Mme PEVEL indique que vers le Garage BONNEFOY, un câble est retenu par une branche d'arbre. M. MOULIN répond qu'ORANGE va intervenir prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Mme le Maire,



M. CHABANOLLE.